

**Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 4 juillet 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseillers en exercice :

**58**

Conseillers présents :

**46**

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

**2**

Conseillers représentés :

**7**

Total votants :

**55**

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER  
Daniel BERTHUCAT à Gérard GRILLE  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER  
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD  
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON  
Claude GOUILLON-CHENOT à Françoise CHASSANGRE

**Conseiller.e.s absent.e.s :**

Ludovic COMBE  
Philippe BLANCHOZ  
André IMBERDIS  
Paul PERRIN  
Carine BRODIN

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :**

Christine PETRUCCI  
Alain CHASSAGNE

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**Approbation du bilan de réalisation 2014-2016  
des Programmes Locaux de l'Habitat des Communautés de communes du Pays de Courpière,  
Thiers Communauté et de la Montagne Thiernoise  
DELIBERATION N°20170712-8**

**Rapporteure : Christiane SAMSON, Vice-Présidente**

**Vu** l'article L302-3 du code de la construction et de l'habitation,

**Vu** l'article 6 des statuts de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) définissant la « politique du logement et du cadre de vie » parmi les compétences optionnelles,  
**Vu** la délibération n°22-02\_2014 de communauté de communes du Pays de Courpière (CCPC) par laquelle le Conseil communautaire réuni le 22 février 2014, adopte le Programme Local de l'Habitat (PLH),  
**Vu** la délibération n°2014-11 de Thiers Communauté par laquelle le Conseil communautaire réuni le 26 février 2014, approuve le PLH,  
**Vu** la délibération n°17 de la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise (CCMT) par laquelle le Conseil communautaire réuni le 13 mars 2014 approuve de manière définitive le PLH,

Les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) de la CCPC, de Thiers Communauté et de la CCMT ont été élaborés dans le cadre d'un groupement de commande réunissant aussi la Communauté de communes Entre Dore et Allier.

Ces PLH sont le fruit de deux années de travail collaboratif associant élus locaux et partenaires institutionnels de l'habitat.

Ils sont constitués de 3 parties :

- un diagnostic territorial commun aux 4 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ;
- des orientations communes, au nombre de 7, déclinées elles-mêmes en 35 objectifs :
  - Orientation 1 : Favoriser le développement des centres villes et centres-bourgs
  - Orientation 2 : S'appuyer sur l'habitat comme opportunité de développement territorial durable
  - Orientation 3 : Accompagner la diversification de l'offre de logement pour favoriser les parcours résidentiels sur le territoire
  - Orientation 4 : Améliorer la qualité résidentielle du parc de logements existants pour ses occupants et pour une offre nouvelle
  - Orientation 5 : Faire valoir le cadre de vie et la cohésion sociale sur le territoire
  - Orientation 6 : Prendre en compte les besoins spécifiques des publics fragiles
  - Orientation 7 : Optimiser les capacités techniques et l'animation sur le territoire
- un programme d'actions propre à chaque EPCI, constitué de 15 et 17 fiches-actions.

A mi-parcours de leur mise en œuvre, il convient pour le Conseil communautaire d'examiner le bilan de réalisation 2014-2016 de ces PLH.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le bilan de réalisation 2014-2016 des PLH de la CCPC, de Thiers Communauté et de la CCMT,
- **Autorise** le Président à communiquer ce bilan pour avis au représentant de l'État et au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

TOTAL VOTANTS :	55 =	Conseillers Présents	46 +	Représentés	9 -	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	55 =	Pour : 55		Contre : 0		
Abstention :	0					



Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon